Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250514-BC2025-053-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 05 MAI 2025

TECHNIQUE
CYCLES DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

Conventions de partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir pour l'animation des bassins d'alimentation des captages de Maillebois et Tremblay-les-Villages pour 2025

Rapporteur : Pascal LEPETIT

N°BC2025-053

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	2
Votants	21
Secrétaire de séance : **Pascal LEPETIT**	

L'an 2025, le 05 mai à 18 heures 00, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 29 avril 2025, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Pascal LEPETIT (OULINS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Sébastien LEROUX (DREUX).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Talal ABDELKADER (DREUX), Christian BOUCHER (CHERISY), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250514-BC2025-053-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

Pouvoir(s) :
Christian BOUCHER (CHERISY) donne pouvoir à Nathalie MILWARD (ROUVRES) ;
Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Dans une perspective de protection pérenne de la ressource en eau utilisée pour l'alimentation en eau potable, les aires d'alimentation de captages (AAC) de Maillebois et de Tremblay-les-Villages sont classées prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement (loi n°2009-967 du 3 août 2009). Ces AAC concernent plusieurs captages d'eau potable.

À ce titre, et afin de préserver la qualité de l'eau, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux doit mettre en œuvre un plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses, destiné aux activités présentes sur l'AAC.

La profession agricole d'Eure-et-Loir, représentée par les Chambres d'agriculture, a proposé une démarche volontaire à l'échelle de tout le Département, sans se limiter aux différents périmètres des AAC. Cette initiative repose sur une animation dynamique et sur une implication importante des agriculteurs. L'objectif du dispositif est de mettre en œuvre des actions permettant de limiter le risque de contamination afin d'améliorer progressivement la qualité de l'eau captée.

Le plan d'actions agricoles a été validé en 2013 pour les deux AAC.

Depuis 2014, un partenariat a été formalisé par convention entre le syndicat intercommunal de production d'eau potable (SIPEP) du Thymerais, alors compétent en matière d'eau potable, et la chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir (CA 28) afin d'assurer le suivi du plan d'actions retenu. En 2022, un nouveau plan d'action, coconstruit avec les agriculteurs, a été établi pour la période 2023-2026.

Depuis le 1er janvier 2024, date à laquelle la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a repris l'exercice de la compétence obligatoire eau potable, le partenariat a été maintenu avec la CA 28. Il s'est traduit par une nouvelle convention intégrant le plan d'actions déjà engagé afin d'accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de mesures répondant aux enjeux de la qualité de l'eau.

Les deux conventions, l'une pour l'AAC de Maillebois, l'autre pour l'AAC de Tremblay-les-Villages, précisent les conditions de partenariat pour la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions agricoles. Elles visent à prévenir les pollutions par les nitrates et les molécules phytosanitaires au niveau des captages de Saint Martin-de-Lézeau et de Chêne-Chenu pour l'année 2025.

Elles ont également pour objet de fixer, pour l'année 2025, les actions prévues dans le cadre du plan d'actions agricoles et d'en préciser les modalités financières.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à :
- assurer sa mission de porteur des plans d'actions en mettant à disposition des projets les moyens humains, techniques et financiers nécessaires ;
- suivre la qualité de l'eau pour les captages et transmettre régulièrement les données à la CA 28, pour analyse et communication vers l'extérieur ;
- prendre en charge le coût financier des actions de la CA 28 spécialement affectées à ces deux AAC, dans la limite des coûts financiers prévisionnels fixés ci-dessous et arrêtés à l'article 10 des conventions en annexe ;
- appuyer la cellule d'animation dans le cadre de la mise en œuvre de politiques territoriales locales compatibles avec la préservation de la ressource en eau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250514-BC2025-053-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

Les coûts financiers prévisionnels pour 2025 sont les suivants :

- Pour l'AAC de Tremblay-les-Villages :

TREMBLAY 2025	Prévisionnel	Agglo du Pays de Dreux	CA28	Aides AESN	*Coût de l'Opération*
Volet Animation	0.49 ETP (103,5 j)	19 093 €	38 764 €	22 253 €	80 109 €
Volet Technique	10 jours	1 845 €	3 745 €	2 150 €	7 740 €
Volet Reliquats d'azote	55 Reliquats 0.034 ETP (7.5 j)	*294 €* 1 384 €	*597 €* 2 809 €	*3 564 €* 1 613 €	*4 455 €* 5 805 €
TOTAL		**22 615 €**	**45 915 €**	**29 579 €**	**98 109 €**
Acompte Solde		11 307 € 11 307 €			

- Pour l'AAC de Maillebois :

MAILLEBOIS	Prévisionnel	Agglo du Pays de Dreux	CA28	Aides AESN	*Coût de l'Opération*
Volet Animation	0.77 ETP (162,5 j)	29 976 €	60 861 €	34 938 €	125 775 €
Volet Technique	10 jours	1 845 €	3 745 €	2 150 €	7 740 €
Volet Reliquats d'azote	375 Reliquats 0.19 ETP (41.5 j)	*2 005 €* 7 656 €	*4 070 €* 15 543 €	*24 300 €* 8 923 €	*30 375 €* 32 121 €
TOTAL Acompte Solde		**41 481 €** 20 741 € 20 741 €	**84 220 €**	**70 310 €**	**196 011 €**

***VU** le code général des collectivités territoriales,*
***VU** la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,*
***VU** le projet de convention de partenariat 2025 avec la Chambre d'agriculture d'Eure et Loir pour l'animation des bassins d'alimentation des captages de Maillebois,*
***VU** le projet de convention de partenariat 2025 avec la Chambre d'agriculture d'Eure et Loir pour l'animation des bassins d'alimentation des captages de Tremblay-les-Villages.*

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE les projets de conventions de partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir, pour l'année 2025, dans le cadre du plan d'actions agricoles visant à prévenir les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation de captages (AAC) de Maillebois et de Tremblay-les-Villages ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat correspondantes ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 14 MAI 2025

Gérard SOURISSEAU
Président

Pascal LEPETIT
Secrétaire de séance